

	<b>PROCES VERBAL</b>	
	<b>CONSEIL MUNICIPAL</b> <b>Du 22 AVRIL 2014 à 20 H 00</b>	Page 1 / 8

**Présents :**

Mr GODOY Didier – Mme HENRY Francine – Mme BERTAULT Brigitte – Mr REMMERIE Bernard – Mme DUPLESSIS Cinthia – Mr ALBERT Jean-Marcel – Mme DEPAIX Véronique – Mr LALOUETTE Laurent – Mme ASTIER Yasmina – Mr DALY Michel – Mme DUPLESSIS Elodie – Mr FERDOEL Christian – Mme BERGMANN Chantal – Mr CHARRIER Patrice – Mme MARTINEAU Christiane – Mr SORAIS Patrick – Mr KLIMCZAK Francis.

**Absents ayant donné pouvoir :**

Mr DESBLACHES à Mr GODOY  
Mr MARTIN à Mr LALOUETTE

**Absent : /**

**Secrétaire de séance :** Mlle Elodie DUPLESSIS

**Remarques apportées au compte-rendu du dernier conseil : /**

- **RETRAIT DE L'ORDRE DU JOUR**

- Tarification des produits dérivés
- Partenariat encarts journal du blues
- Conventions de partenariat et mécénat
- Podium de l'été – contrats
- GRDF – convention compteur communiquant

- **AJOUT A L'ORDRE DU JOUR**

- Groupama – avenant de régularisation au contrat d'assurance automobile collaborateurs en mission

**Décisions prises depuis le dernier conseil :**

- 2014.03.19/11 : Bail locatif rue des Ecoles avec Mme Bidault
- 2014.03.31/12 : Contrat d'impression pour le festival Avoine Zone Blues 2014 avec la société Graphic Rivière pour un montant de 4.351,00 € HT
- 2014.04.02/13 : Mise à disposition du logement sis 2 rue des Roches à Avoine du 1<sup>er</sup> avril au 30 avril 2014.

**Monsieur le Maire aborde l'ordre du jour :**

- **Règlement intérieur du Conseil**

Monsieur le Maire présente au Conseil le règlement intérieur concernant :

- les réunions du Conseil Municipal,
- les commissions et comités consultatifs,
- la tenue des séances du Conseil Municipal,
- les débats et votes des délibérations,
- les comptes rendus des débats et des décisions,
- les dispositions diverses.

Monsieur Charrier indique qu'il y a une inversion des articles 8 et 9 dans le sommaire et demande si la création de comités consultatifs est une possibilité ou une création à effectuer.

Monsieur le Maire indique qu'il s'agit d'une possibilité.

Accord à l'unanimité.

- **Composition des commissions**

Monsieur le Maire informe le Conseil que l'article L. 2121-22 du Code Général des Collectivités Territoriales permet au conseil de former des commissions chargées d'étudier les questions soumises au Conseil Municipal, soit par l'administration, soit à l'initiative d'un de ses membres.

Adoption à l'unanimité de la composition des commissions suivantes :

**COMMISSION FINANCES – PERSONNEL :**

Mrs GODOY – DESBLACHES - LALOUETTE – MARTIN – CHARRIER  
Mmes BERTAULT - BERGMANN

**COMMISSION VIE LOCALE COMMERCE ET ARTISANAT :**

Mrs GODOY – ALBERT – LALOUETTE – SORAIS  
Mmes HENRY – DEPAIX – DUPLESSIS C.

**COMMISSION JEUNESSE VIE SCOLAIRE :**

Mrs GODOY – MARTIN – LALOUETTE  
Mmes HENRY – BERGMANN – ASTIER - MARTINEAU

**COMMISSION CULTURE BLUES :**

Mrs GODOY – DALY – MARTIN – FERDOEL – SORAIS  
Mmes BERTAULT - DEPAIX

**COMMISSION VOIRIE ESPACES PUBLICS BATIMENTS :**

Mrs GODOY – DESBLACHES – REMMERIE – CHARRIER  
Mmes DEPAIX – BERGMANN - HENRY

**COMMISSION ANIMATION, FETES ET CEREMONIES:**

Mrs GODOY – DALY – FERDOEL

Mmes BERTAULT – BERGMANN – DUPLESSIS E. – MARTINEAU

**COMMISSION DEMARCHE QUALITE USAGERS ENVIRONNEMENT AGENDA 21 :**

Mrs GODOY – REMMERIE – MARTIN – KLIMCZAK

Mmes DUPLESSIS C. – DEPAIX – ASTIER

**COMMISSION SECURITE PREVENTION ACCESSIBILITE MOBILITE REDUITE :**

Mrs GODOY – DESBLACHES – DALY - LALOUETTE – KLIMCZAK

Mmes HENRY - BERGMANN

**COMMISSION PLAN LOCAL D'URBANISME :**

Mrs GODOY – DESBLACHES – MARTIN – SORAIS

Mmes HENRY - BERGMANN – DEPAIX

**COMMISSION SPORT :**

Mrs GODOY – DESBLACHES - ALBERT – MARTIN – FERDOEL – SORAIS

Mme ASTIER

**COMMISSION COMMUNICATION :**

Mrs GODOY – REMMERIE – DALY – CHARRIER

Mmes HENRY – DUPLESSIS C. – DEPAIX

Monsieur Ferdöel demande si les adjoints sont membres de droit de l'ensemble des commissions.  
Monsieur le Maire indique que les adjoints ne sont pas membres de droit mais peuvent intervenir dans les commissions pour la présentation de dossier technique.

- **Centre communal d'action sociale (CCAS)**

Monsieur le Maire soumet au Conseil la composition du conseil d'administration du CCAS.  
Ce nombre est au maximum de 16. 8 membres élus au sein du Conseil municipal et de 8 membres nommés par le maire, non membres du conseil, qui participent à des actions de prévention, d'animation ou de développement social dans la commune.

A l'unanimité, le nombre de membres élus du Conseil municipal est fixé à huit.

Les membres élus sont les suivants :

- Mr DESBLACHES Yves
- Mr DALY Michel
- Mr FERDOEL Christian
- Mr LALOUETTE Laurent
- Mme HENRY Francine
- Mme BERTAULT Brigitte
- Mme BERGMANN Chantal
- Mme MARTINEAU Christiane

Madame Martineau souhaite connaître les compétences du CCAS par rapport à celles du Centre Intercommunal d'Action Sociale (CIAS).

Monsieur le Maire précise que le CCAS reste compétent concernant les colis de Noël, le repas des aînés, les vacances déplacées et aides facultatives.

- **Commission d'appel d'offres et de maîtrise d'œuvre**

Monsieur le Maire rappelle au Conseil qu'à la suite des élections municipales du 29 mars 2014, il convient, conformément aux dispositions de l'article 22 du Code des marchés publics, de désigner les membres de la commission d'appel d'offres et de maîtrise d'œuvre et ce, pour la durée du mandat. Cette commission sera également compétente pour les procédures de dialogue compétitif.

Outre le maire, président, ou son représentant, ladite commission est composée de trois membres du conseil municipal élus par le conseil à la représentation proportionnelle au plus fort reste, calculée sur la base du nombre de sièges de titulaires.

En cas d'égalité de restes, le mandat revient à la liste qui a obtenu le plus grand nombre de suffrages. Si les listes en cause ont recueilli le même nombre de suffrages, le mandat est attribué au plus âgé des candidats susceptibles d'être proclamés élus.

Monsieur Charrier indique qu'il avait souhaité la possibilité d'une liste unique pour manifester son souhait de travail en équipe.

Monsieur le Maire expose que les textes réglementaires (Jugement du Tribunal Administratif du 3 juin 1996) font obligation, lorsqu'il y a plusieurs listes aux élections municipales, de constituer des listes distinctes pour l'élection à la Commission d'appel d'offres. Chaque liste présente dans un ordre continu les candidats titulaires, puis les suppléants. Les listes peuvent comporter moins de candidats que de sièges à pourvoir.

L'élection se fait par liste bloquée sans panachage ni vote préférentiel. Chaque liste obtient autant de sièges de suppléants qu'elle a obtenu de sièges de titulaires, tous attribués dans l'ordre indiqué, les suppléants n'étant pas attachés à une personne, mais à une liste.

Monsieur le Maire présente les listes suivantes :

<u>Liste n 1</u>	<u>Liste n°2</u>
Titulaires : - M. DESBLACHES ; - M. REMMERIE ; - Mme. HENRY ;	Titulaires : - M. KLIMCZAK ; - M. .CHARRIER ;
Suppléants : -M. DALY ; - M. ALBERT ; - Mme BERGMANN.	Suppléants - Mme MARTINEAU ; - M. SORAIS

Nombre de Bulletins trouvés dans l'urne : .19  
À déduire : Bulletins nuls : 0  
Nombre de suffrages exprimés : 19  
Quotient électoral (suffrages exprimés/sièges à pourvoir) :  $19/3 = 6,33333$

Listes	Voix	Attribution au quotient	Attribution au plus fort reste	Total
Liste 1	15	2	0	2
Liste 2	4	0	1	1

**Proclame** élus les membres titulaires suivants :

- Monsieur Desblaches Yves;
- Monsieur Remmerie Bernard;
- Monsieur Klimczak Francis;

**Proclame** élus les membres suppléants suivants :

- Madame Henry Francine;
- Monsieur Daly Michel;
- Monsieur Charrier Patrice;

- **Désignation des délégués extérieurs**

Monsieur le Maire propose au Conseil, de désigner des membres appartenant au Conseil, afin de le représenter dans les organismes extérieurs.

Le Conseil Municipal décide de nommer :

**SMICTOM**

Mr REMMERIE : délégué titulaire

Mr DESBLACHES : délégué suppléant

**SIEIL**

Mr DESBLACHES : délégué titulaire

Mr REMMERIE : délégué suppléant

**SICALA**

Mr REMMERIE : délégué titulaire

Mme BERGMANN : déléguée suppléante

**PNR**

Mr REMMERIE : délégué titulaire

Mr DALY : délégué suppléant

**USEAB**

Mr ALBERT : délégué titulaire

Mme ASTIER : déléguée suppléante

**CNAS**

Mme HENRY : déléguée

**COMMISSION LOCALE D'INFORMATION**

Mr GODOY : délégué titulaire

Mr REMMERIE : délégué suppléant

**MAISON DE L'EMPLOI ET DES ENTREPRISES DU VERON**

Mr GODOY : délégué

**ECOLE MATERNELLE**

Mr LALOUETTE : délégué titulaire

Mme DEPAIX : déléguée suppléante

**ECOLE PRIMAIRE**

Mme HENRY : déléguée titulaire

Mme BERGMANN : déléguée suppléante

### CONSEIL D'ADMINISTRATION DU COLLEGE

Mr MARTIN : délégué titulaire

Mme DUPLESSIS C. : déléguée suppléante

### COMMISSION PERMANENTE DU COLLEGE

Mr MARTIN

### BOULE DE FORT

Mrs DALY – ALBERT

Mme BERTAULT

### ASSOCIATION NETESCHIN

Mr GODOY

### ASSOCIATION COMMUNES RIVERAINES DE LA LOIRE

Mme BERGMANN : déléguée titulaire

Mr REMMERIE : délégué suppléant

Pour : 18

Abstention : 1

Contre : 0

- **Indemnités de fonctions du maire et des adjoints**

Monsieur le Maire invite le Conseil à délibérer sur le montant des indemnités de fonction du Maire – article L.2123-23-1 du Code des Collectivités Territoriales (CGCT) - des Maires-Adjoints – article L.2123-24 du CGCT et Conseillers délégués – article L.2123-24-1 du CGCT et suite aux dispositions de la Loi « Démocratie de proximité », publiée au Journal Officiel du 28 février 2002 :

- sur le taux de 40 % de l'indice brut mensuel 1015, pour l'indemnité du Maire.

- sur le taux de 16 % de l'indice brut mensuel 1015, pour l'indemnité du 1<sup>er</sup> Maire-Adjoint.

- sur le taux de 14 % de l'indice brut mensuel 1015, pour l'indemnité des 2<sup>ème</sup>, 3<sup>ème</sup>, 4<sup>ème</sup> et 5<sup>ème</sup> Maire-adjoint.

- sur le taux de 5,5 % de l'indice brut mensuel 1015, pour le 1<sup>er</sup> Conseiller délégué, et sur un taux de 4 % de l'indice brut mensuel 1015, pour les 2<sup>ème</sup> et 3<sup>ème</sup> Conseiller délégué.

Accord à l'unanimité.

- **Délégation du Conseil municipal au Maire**

Monsieur le Maire rappelle au Conseil que par délibération du 29 mars 2014, il a été chargé pour la durée de son mandat certaines attributions du Conseil. Il est nécessaire de faire une mise au point quant aux délégations du Conseil au Maire, suite à la demande de précision de la Sous-Préfecture.

Accord à l'unanimité.

- **Subvention**

Monsieur le Maire fait part au Conseil de la demande de subvention émanant de l'association Lire et Dire. Il est proposé de leur attribuer, la somme de 500 € (cinq cents euros) au titre de l'année 2013.

Accord à l'unanimité.

- **Modification du PLU**

Monsieur le Maire présente la procédure de modification du Plan Local d'Urbanisme (PLU), approuvé le 14 octobre 2011, projetée pour ouvrir à l'urbanisation la zone 2AU située rue de la Tranchée à Avoine, afin d'accueillir les locaux administratifs et techniques ainsi que des logements pour un Peleton Spécialisé de Protection de Gendarmerie (PSPG).

Pour : 18                      Abstention : 1                      Contre : 0

- **Déclaration de projet**

Monsieur le Maire présente l'opération de construction de logements qui répond aux besoins de la commune pour les années à venir et qui relève de l'intérêt général pour la commune

La procédure de Déclaration de projet a pour objectif d'inverser le classement des zones AU et AUP par la mise en compatibilité du PLU avec le projet de logements.

Pour : 18                      Abstention : 1                      Contre : 0

- **Révision allégée**

Monsieur le Maire présente la procédure de révision allégée du Plan Local d'Urbanisme (approuvé le 14 octobre 2011) projetée pour procéder à la réduction de deux zones d'espace boisé classé situées rue des Ecoles et rue Antoine de Saint Exupéry.

Accord à l'unanimité.

- **Fête de l'environnement**

Dans le cadre de la fête de l'environnement, le 1er Juin 2014, Monsieur Remmerie soumet au Conseil un contrat de cession émanant de l'EURL « LA FERME DE TILIGOLO » pour un montant de 2.726,00 € H.T.

Accord à l'unanimité.

- **Culture**

Monsieur Daly présente les contrats suivants :

- **Festival Avoine zone Blues :**

- Contrat de cession avec Stéphane Clair pour la présentation du Blues le 29 avril 2014 pour un montant de 1.160,00 € TCC ; Accord unanime
- Tarification du marché du Blues à 30 € pour les 3 jours – 1 abstention
- Tarification mille guitares et voix : 25 € - 1 abstention

- **Fête communale :**

Occupation du domaine public le 14 septembre 2014 – 1 abstention

- **Divers**

Monsieur le Maire soumet au Conseil les contrats suivants :

- Association des communes riveraines de la Loire et autres cours d'eau : Cotisation 2014 pour un montant de 283,80 €
- SIREV : Contrat de maintenance des systèmes d'arrosage pour un montant de 4.799,35 € HT
- Groupama – avenant de régularisation au contrat d'assurance automobile collaborateurs en mission
- Groupama : Avenant n°1 au contrat d'assurance flotte automobile
- DEF : Avenant n°1 au contrat de maintenance de l'installation de détection incendie pour un montant de 196,00 € HT.  
Monsieur Klimczak demande si cet ajout au contrat n'aurait pas pu être pris en charge par le contrat initial. Il pense qu'il y a dans tous les contrats une négociation possible dans la fourchette de 10 à 15 %.
- Sylvain DELAUNAY : Contrat lutte contre les taupes pour un montant annuel de 2.200,00 € HT
- Signalétique : Convention pour implantation panneau Café du Centre
- JVS : Avenant maintenance nom de domaine pour un montant de 70,00 € HT
- Bureau Véritas : Contrat contrôle des installations techniques des bâtiments communaux 2014 pour un montant de 5.660,96 € HT
- Convention d'occupation du domaine privé avec le Conseil Général dans le cadre de la montée en haut débit.

Accord à l'unanimité de ces dossiers.

- **Questions diverses**

Monsieur Charrier demande s'il est possible de communiquer les chiffres 2013 sur le festival Avoine Zone Blues 2013, dans la mesure où les chiffres qui circulent sur les réseaux sociaux semblent surprenants.

Monsieur le Maire informe le Conseil que les chiffres qui figurent déjà dans la rubrique budget culturel du bulletin municipal seront communiqués à l'ensemble du Conseil.

Monsieur le Maire informe le Conseil qu'il était prévu la fermeture d'une classe à l'école élémentaire fin mars. Toutefois, après mobilisation des parents d'élèves et des élus. Monsieur l'Inspecteur d'Académie dans un courrier annonce que cette mesure est bloquée et la classe maintenue à condition que le bilan d'inscription à la rentrée affiche 159 élèves.

Monsieur le Maire fait part au Conseil des remerciements du Centre équestre d'Isoré pour la subvention accordée au titre de l'année 2014/2015.

Monsieur Sorais demande quelle est l'utilité des feux tricolores situés au complexe du tennis squash.

Monsieur le Maire précise qu'il s'agit de fluidifier la circulation et de ralentir les véhicules afin de sécuriser la circulation des piétons, notamment des élèves inscrit au complexe tennis/squash.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

La secrétaire de séance,

Elodie **DUPLESSIS**



Le Maire,  
Didier **GODOY**

